

# BILAN DES RÉALISATIONS 2018-2019

DÉCOULANT DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD  
DES PERSONNES HANDICAPÉES 2018-2021

Secrétariat du Conseil du trésor



Cette publication a été réalisée par le Secrétariat du Conseil du trésor en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site [www.tresor.gouv.qc.ca](http://www.tresor.gouv.qc.ca).  
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec le Secrétariat du Conseil du trésor au 418 643-0875.

Pour plus d'information :

Direction des communications  
du ministère du Conseil exécutif  
et du Secrétariat du Conseil du trésor  
2<sup>e</sup> étage, secteur 800  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 643-1529  
Sans frais : 1 866 552-5158  
Télécopieur : 418 643-9226  
Courriel : [communication@sct.gouv.qc.ca](mailto:communication@sct.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.tresor.gouv.qc.ca](http://www.tresor.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – Décembre 2019  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-85773-0 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2019

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
Contribution du Secrétariat aux chantiers et aux programmes gouvernementaux .....	1
<b>PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR</b> .....	2
Mission .....	2
Vision .....	2
Valeurs organisationnelles .....	2
Rôle .....	2
<b>BILAN DES RÉALISATIONS DE 2018-2019</b> .....	3
Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées .....	3
Santé et sécurité au travail .....	7
Sensibilisation du personnel .....	8
Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées .....	9
<b>PLAINTES</b> .....	11
<b>ADOPTION ET DIFFUSION DU BILAN DES RÉALISATIONS DE 2018-2019</b> .....	11
<b>POUR NOUS JOINDRE</b> .....	11

## **INTRODUCTION**

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1) exige que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes adopte et diffuse un plan d'action qui détermine les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions et qui décrit les mesures prises pour y remédier (article 61.1). Dans le contexte de sa mission au sein de l'appareil gouvernemental, le Secrétariat du Conseil du trésor participe pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées.

Ce bilan des réalisations, au 31 mars 2019, présente un suivi des mesures et des engagements ciblés par le Secrétariat, dans son Plan d'action 2018-2021 à l'égard des personnes handicapées, afin de réduire ou d'éliminer les obstacles à l'intégration de ces dernières.

### **Contribution du Secrétariat aux chantiers et aux programmes gouvernementaux**

Le Secrétariat souscrit aux orientations de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, qui vise à accroître la participation sociale des personnes handicapées. Il est responsable de certaines actions qui figurent au Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique.

Par ailleurs, le Secrétariat participe :

- au comité de mise en œuvre de la Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ;
- au comité interministériel pour la planification de la phase II de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées ;
- aux réunions du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec ;
- au comité d'évaluation des projets en lien avec le Programme d'employabilité à l'intention des personnes handicapées, coordonné par le Centre de services partagés du Québec.

# PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

## Mission

Le Secrétariat soutient les activités du Conseil du trésor et assiste son président dans l'exercice de ses fonctions ainsi que le gouvernement dans ses responsabilités d'employeur. Il appuie et encadre également les ministères et organismes du secteur public dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des ressources de l'État ainsi que de performance.

## Vision

Une organisation reconnue pour l'expertise de son personnel et vouée au développement d'une administration publique performante.

## Valeurs organisationnelles

Sens de l'État, rigueur et collaboration.

## Rôle

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil du trésor et à son président. Notamment, il :

- prépare le budget de dépenses des ministères et organismes avant le début de chaque année financière ;
- soumet annuellement au gouvernement un budget d'investissements pluriannuel à l'égard des infrastructures publiques de même qu'un rapport quant à l'utilisation qui en a été faite, pour dépôt à l'Assemblée nationale ;
- prend des décisions appropriées en ce qui concerne la gestion des ressources et l'organisation administrative de l'État ;
- assiste le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique, de régulateur et de coordonnateur des négociations dans les secteurs public et parapublic ;
- fait des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et organismes.

## BILAN DES RÉALISATIONS DE 2018-2019

### Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées

**Obstacle 1** Difficulté à augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au sein du Secrétariat et de l'effectif permanent de la fonction publique

Difficulté, pour une personne handicapée, d'obtenir une première expérience de travail significative

**Engagement 1.1** Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées

Mesures retenues	Indicateurs de résultats	Échéance	Suivi au 31 mars 2019
<p>1.1.1 Encourager les gestionnaires du Secrétariat à embaucher des personnes handicapées (personnel permanent, candidatures inscrites dans les banques de personnes qualifiées, étudiantes et étudiants, stagiaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>inviter les gestionnaires à soumettre des projets par l'entremise du Programme d'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH);</li> <li>soutenir les gestionnaires lors de l'embauche, de l'accueil, de l'intégration et du maintien en emploi de personnes handicapées, par l'intermédiaire ou non du PDEIPH.</li> </ul>	<p>Nombre d'embauches et pourcentage</p> <p>Nombre de projets d'emploi présentés au PDEIPH</p>	En continu	<p><b>Résultat : une personne handicapée embauchée en 2018-2019</b></p> <p>Au 31 mars 2019, le taux de présence des personnes handicapées se situait à 1,22 %.</p> <p><b>Résultat : trois projets d'emploi présentés au PDEIPH</b></p> <p>Chaque année, le Secrétariat fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès de son personnel d'encadrement.</p> <p>Pour la période 2018-2019, trois projets en emploi ont été présentés au Centre de services partagés du Québec, dont un a été retenu et financé pour l'année 2019-2020.</p>
<p>1.1.2 Poursuivre les activités de promotion des emplois de la fonction publique et des mesures favorisant l'embauche des personnes handicapées auprès de ces dernières, des partenaires du réseau de l'emploi et des ministères et organismes (Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique À part entière; engagement n° 15), notamment :</p>	<p>Nombre et nature des activités de promotion réalisées annuellement</p>	En continu	<p><b>Résultat : dix activités de promotion réalisées en 2018-2019</b></p> <p><i>Activités de promotion des emplois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la section Accès à l'égalité en emploi du portail Carrières, la porte d'entrée à tous les emplois offerts dans la fonction publique, qui présente les mesures et les programmes d'accès à l'égalité, notamment ceux qui s'adressent aux personnes handicapées.</li> </ul>

Mesures retenues	Indicateurs de résultats	Échéance	Suivi au 31 mars 2019
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la promotion du PDEIPH sur le portail Carrières et le portail RH;</li> <li>• une relance annuelle, auprès des ministères et organismes, pour la proposition de projets par l'entremise du PDEIPH;</li> <li>• la publication d'un guide sur la gestion de la diversité, portant sur la sélection, l'accueil et l'intégration, à l'intention des gestionnaires et du personnel des directions des ressources humaines des ministères et organismes;</li> <li>• la conception et la diffusion d'une capsule de sensibilisation à la gestion de la diversité, destinée aux nouveaux gestionnaires ainsi qu'à l'ensemble des gestionnaires de la fonction publique.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonification de la formation <i>Représenter la fonction publique à titre d'ambassadeur</i>, afin d'y inclure une section sur les personnes handicapées.</li> <li>• Ajout, dans les appels de candidatures de la fonction publique, d'un hyperlien vers la section qui porte sur l'accès à l'égalité en emploi du portail Carrières.</li> <li>• Lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées 2018 (du 1<sup>er</sup> au 7 juin), un article a été publié dans la section Actualités du portail Carrières, pour promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.</li> <li>• À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées 2018 (3 décembre), un texte a été publié sur le portail RH afin d'inviter le personnel de la fonction publique à consulter les sites de l'Office des personnes handicapées du Québec et de l'Organisation des Nations Unies.</li> <li>• Promotion du PDEIPH auprès des personnes handicapées rencontrées lors de différentes activités promotionnelles (le grand public, les personnes spécialisées dans un domaine d'emploi, les établissements d'enseignement, les ordres professionnels, etc.) en cours d'année.</li> </ul> <p><i>Activités de promotion des mesures qui favorisent l'embauche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Information en continu, sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et sur le portail Carrières, en ce qui concerne l'objectif d'embauche de 25 % de membres des groupes cibles, incluant les personnes handicapées.</li> <li>• Relance annuelle, auprès des ministères et organismes, du PDEIPH.</li> <li>• Participation au comité interministériel pour la planification de la phase II de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.</li> </ul>

Mesures retenues	Indicateurs de résultats	Échéance	Suivi au 31 mars 2019
			<p><i>Autre mesure</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour favoriser l'atteinte de la cible de 2 % de représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier de la fonction publique, inscrite au Plan d'embauche du gouvernement du Québec, le SCT s'est engagé à analyser la faisabilité de mettre en place un incitatif à l'intention des ministères et des organismes publics pour faciliter l'embauche des personnes handicapées (Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique À part entière; engagements n<sup>os</sup> 53 et 55). Cette action est en cours de réalisation.</li> <li>• Elle a été intégrée aux travaux de mise en œuvre d'un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées, qui figure à la Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023, du SCT.</li> </ul>
<p>1.1.3 Promouvoir, auprès des ministères et organismes, l'embauche d'étudiantes et étudiants et de stagiaires membres des groupes cibles, dont les personnes handicapées, et mettre en place des incitatifs pour faciliter leur embauche (Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique À part entière; engagement n<sup>o</sup> 54).</p>	<p>Nombre et nature des actions réalisées annuellement</p>	<p>En continu</p>	<p><b>Résultats : une mesure et cinq actions pour promouvoir l'embauche de groupes cibles, dont les personnes handicapées</b></p> <p>Les personnes handicapées sont intégrées à l'objectif gouvernemental d'embauche de 25 % de membres des groupes cibles (minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones). Cet objectif s'applique à tous les statuts d'emploi (régulier, occasionnel, étudiant, stagiaire).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors de l'embauche d'étudiantes et étudiants, les candidatures des membres de groupes cibles (incluant les personnes handicapées) sont mises en priorité par le site Placement en ligne.</li> <li>• Pour l'embauche des stagiaires, une mention est inscrite sur toutes les offres de stage, précisant qu'il est possible pour les candidates et candidats d'avoir recours aux mesures destinées aux membres de groupes cibles (incluant les personnes handicapées).</li> </ul>



Mesures retenues	Indicateurs de résultats	Échéance	Suivi au 31 mars 2019
			<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans le but de faciliter leur repérage, un formulaire est accessible, sur le portail Carrières, pour les stagiaires qui désirent se déclarer membres d'un groupe cible lors du dépôt de leur dossier de candidature.</li><li>• Pour promouvoir l'embauche d'étudiantes, d'étudiants et de stagiaires membres de groupes cibles (incluant les personnes handicapées) à un emploi régulier ou occasionnel, à la suite de la réussite d'un processus de qualification particulier, les ministères et organismes peuvent consulter le document <i>Questions et réponses</i>, accessible sur la plateforme de collaboration Carrefour RH.</li><li>• Ce document est également accessible dans la section Étudiants et stagiaires du portail Carrières.</li></ul>

## Santé et sécurité au travail

**Obstacle 2** Présence d'obstacles physiques dans certains lieux de l'édifice où se trouve le Secrétariat

**Engagement 2.1** Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire au personnel ainsi qu'aux visiteuses et visiteurs handicapés

Mesures retenues	Indicateurs de résultats	Échéance	Suivi au 31 mars 2019
2.1.1 Former, dès son arrivée, toute nouvelle personne handicapée embauchée, ainsi que son accompagnatrice ou accompagnateur, aux procédures d'évacuation en situation d'urgence.	Nombre de formations données par année	Dès l'arrivée de la personne	<b>Résultat : une formation donnée en 2018-2019</b>  Une personne a été embauchée en mars 2019. Une formation sur les procédures d'évacuation en situation d'urgence lui a été donnée.
2.1.2 Modifier, sur demande, les postes de travail des employées et employés handicapés et mettre à leur disposition des équipements et des outils adaptés à leurs besoins.	Nombre et nature des demandes traitées	En fonction des besoins	<b>Résultat : une demande reçue et traitée en 2018-2019</b>  Au regard de cette embauche, la personne nouvellement arrivée dans l'organisation a été rencontrée, et ses équipements ainsi que ses outils de travail ont été adaptés à ses besoins.
2.1.3 Considérer les demandes qui visent à faciliter l'accès des personnes handicapées à certains lieux, dans l'édifice, et assurer un suivi auprès de la Société québécoise des infrastructures.	Nombre et nature des demandes traitées	En fonction des besoins	<b>Résultat : aucune demande reçue en 2018-2019</b>  Aucune demande en ce qui concerne l'accès à l'édifice n'a été reçue, au cours de l'année 2018-2019, et aucune n'était en traitement.
2.1.4 Prendre en compte la question de l'accessibilité dans les processus d'achat ou de location de biens et de services.	Nombre et nature de mesures réalisées	En fonction des besoins	<b>Résultat : aucune mesure réalisée en 2018-2019</b>  Aucune mesure réalisée autre que celles qui sont déjà prévues aux normes gouvernementales.

## Sensibilisation du personnel

**Obstacle 3** Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées et des mesures favorisant leur intégration

**Engagement 3.1** Sensibiliser le personnel et les gestionnaires du Secrétariat à la réalité des personnes handicapées et sur les mesures favorisant l'intégration

Mesures retenues	Indicateurs de résultats	Échéance	Suivi au 31 mars 2019
3.1.1 Diffusion, dans l'intranet, de capsules pour souligner notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>la Journée internationale des personnes handicapées ;</li> <li>la Semaine québécoise des personnes handicapées.</li> </ul>	Nombre de capsules diffusées annuellement	En continu	<b>Résultat : deux capsules diffusées en 2018-2019</b>  Afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées, une capsule a été diffusée dans l'intranet le 1 <sup>er</sup> juin 2018. Un jeu-questionnaire a également été présenté en clôture de la semaine, le 5 juin 2018.
3.1.2 Diffuser, dans l'intranet du Secrétariat, des témoignages de personnes handicapées et de gestionnaires qui ont une personne handicapée dans leur unité administrative.	Nombre de témoignages diffusés	Deux fois par année	<b>Résultat : aucun témoignage diffusé en 2018-2019</b>  Aucun témoignage n'a été réalisé en 2018-2019. Une réflexion s'impose sur le maintien de cette mesure par rapport à ses bénéficiaires et à l'intérêt des personnes rencontrées pour y participer.
3.1.3 Diffusion et promotion du Plan d'action 2018-2021 à l'égard des personnes handicapées du Secrétariat.	Plan d'action 2018-2021 diffusé dans l'intranet et Internet	Après approbation	<b>Résultat : Plan d'action diffusé dans l'intranet et Internet</b>  Le Plan d'action 2018-2021 à l'égard des personnes handicapées du Secrétariat a été diffusé après son approbation, soit en octobre 2018.
3.1.4 Élaboration et diffusion d'un aide-mémoire pour faciliter l'accueil et l'intégration d'une personne handicapée nouvellement embauchée.	Aide-mémoire élaboré et diffusé	Une fois par année	<b>Résultat : action non réalisée en 2018-2019</b>  Les travaux d'élaboration de l'aide-mémoire sont en cours. La diffusion du document suivra.

## Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées

**Obstacle 4** Difficulté, pour les personnes handicapées, d'accéder à des documents ou à des services adaptés

**Engagement 4.1** Contribuer à réduire les obstacles relatifs à l'accessibilité des services et des documents publics  
Proposer des solutions aux problèmes soulevés par les personnes handicapées

Mesures retenues	Indicateurs de résultats	Échéance	Suivi au 31 mars 2019
4.1.1 S'assurer que les services et les documents publics du Secrétariat (ceux qui ont été mis à jour et les nouveaux) sont conformes aux normes d'accessibilité.	Nombre de plaintes reçues et traitées	En continu	<b>Résultat : aucune plainte reçue en 2018-2019</b>
4.1.2 Fournir, sur demande, la documentation produite par le Secrétariat sous une forme accessible aux personnes handicapées et informer les employées et employés handicapés, dès leur entrée en fonction, de la possibilité d'obtenir ce service.	Nombre de demandes traitées	En continu	<b>Résultat : aucune demande reçue en 2018-2019</b>
4.1.3 Soutenir les ministères et organismes dans la mise en œuvre d'actions pour assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées (Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique À part entière; engagement n° 12), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>effectuer un suivi annuel de la mise en œuvre du standard sur l'accessibilité du Web et le rendre public;</li> <li>mettre à jour et promouvoir les outils et les standards sur l'accessibilité du Web en tenant compte de l'expérience d'internautes handicapés, de la stratégie d'optimisation</li> </ul>	Nombre et nature des actions réalisées annuellement	En continu	<p><b>Résultat : 18 actions réalisées en 2018-2019</b></p> <p>À titre d'organisme de gouverne en matière de gestion des ressources humaines, le Secrétariat du Conseil du trésor est associé aux travaux du comité de mise en œuvre de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées. Il a, entre autres, participé à l'élaboration de son dernier bilan.</p> <p>Le 17 juillet 2018, le Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0) a été approuvé par le Conseil du trésor venant ainsi mettre à jour les premiers standards, soit ceux de 2011.</p> <p>Depuis septembre 2018, en vertu du nouveau Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0), les organismes publics</p>

Mesures retenues	Indicateurs de résultats	Échéance	Suivi au 31 mars 2019
du Web ainsi que des nouvelles technologies en lien avec la production, la mise en ligne et l'utilisation des sites Web et des documents.			<p>mentionnent dans la page Accessibilité de leur site Web, les principales dispositions prises pour se conformer au standard.</p> <p>Par ailleurs, au cours de l'exercice, le Secrétariat a accompagné des organismes publics dans l'application du Standard. Dans le contexte de la stratégie d'optimisation du Web, il a également accompagné le Secrétariat à la communication gouvernementale dans l'application du Standard à la nouvelle plate-forme gouvernementale unifiée (<a href="http://quebec.ca">quebec.ca</a>).</p>

### Autre action réalisée en 2018-2019

Autre mesure	Indicateurs de résultats	Échéance	Suivi au 31 mars 2019
4.1.4 Collaborer et assurer le suivi de travaux interministériels en vue de simplifier les démarches qui donnent accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.	Nombre d'activités réalisées	En continu	<p><b>Résultat : production d'un diagnostic de la performance des programmes en collaboration avec l'OPHQ et d'autres ministères</b></p> <p>Annoncée dans la Stratégie de gestion des dépenses 2019-2020, cette mesure a permis de réaliser, en collaboration avec l'OPHQ, un diagnostic de la performance des programmes, des mesures et des services destinés aux personnes handicapées et à leur famille. Ce diagnostic servira à établir des pistes de solution pour simplifier l'accès aux services pour ces personnes.</p>

## PLAINTES

Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019, le Secrétariat ne dénombre aucune plainte reçue relativement à l'accès aux documents ou aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

## ADOPTION ET DIFFUSION DU BILAN DES RÉALISATIONS DE 2018-2019

Le présent bilan à l'égard des personnes handicapées a été approuvé le 12 novembre 2019 par le secrétaire du Conseil du trésor.

Il sera rendu public par les moyens suivants :

- Site Internet du Secrétariat : [www.tresor.gouv.qc.ca](http://www.tresor.gouv.qc.ca)
- Site intranet du Secrétariat

## POUR NOUS JOINDRE

Pour obtenir plus de renseignements sur le présent document :

### **Secrétariat du Conseil du trésor**

Direction de la planification et de la performance organisationnelle  
Secteur 800, 2<sup>e</sup> étage  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5R8  
Téléphone : 418 643-0875

Par ailleurs, les demandes d'exemplaires du Plan d'action 2018-2021 peuvent être adressées à la Direction des communications :

Direction des communications  
Secteur 800, 2<sup>e</sup> étage  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5R8  
Téléphone : 418 643-1529  
Télécopieur : 418 643-9226  
Courriel : [communication@sct.gouv.qc.ca](mailto:communication@sct.gouv.qc.ca)

